



Procédure de consultation

Département fédéral des finances

Loi fédérale sur l'imposition du travail mobile dans le contexte international

En vue de la mise en œuvre de l'avenant à la CDI conclue entre la Suisse et la France concernant l'imposition des revenus liés au télétravail, une norme est ajoutée dans le droit national afin de garantir l'imposition, en Suisse, des revenus de l'activité lucrative en lien avec le télétravail à l'étranger.

Date d'ouverture: 9 juin 2023

Date limite: 2 octobre 2023

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:
https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2023/14/cons_1

16 juin 2023

Chancellerie fédérale

